

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1).

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 83.1).

Nom de l'établissement :	Louis-Philippe-Paré
Année scolaire :	2024-2025
Date du conseil d'établissement	2025-09-29
Date de distribution du document faisant état des résultats aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes :	2025-09-30

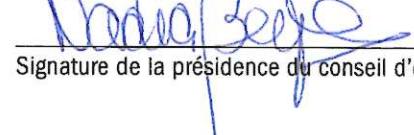
Constats dégagés	<ul style="list-style-type: none">- <i>Changements importants dans l'environnement de l'école :</i> En 2024-2025, nous avons eu une augmentation de la clientèle dans un espace restreint, amenant une augmentation du nombre d'incidents à caractère violent qui sont survenus sur l'heure du dîner. En 2025-2026, nous avons augmenté le nombre de surveillants et comme la capacité de la cafétéria était dépassée, nous avons élaboré un horaire à 'eux dîners. En conséquence il y a moins d'élèves pour chaque heure de dîner. L'ensemble du personnel doit annuellement suivre la formation sur l'intimidation et la violence.- <i>Constatons-nous une amélioration des comportements chez les élèves ayant commis des gestes inadéquats?</i> Nous constatons, avec l'application du plan de lutte, que les élèves ayant été accompagnés par nos intervenants ne répètent pas les gestes de violence.- <i>Est-ce que l'application du plan de lutte a généré des plaintes ou des insatisfactions de la part des parents?</i> Nous n'avons reçu aucune plainte de la part des parents au sujet de l'application du plan de lutte.
	<ul style="list-style-type: none">- <i>Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont-elles efficaces et suffisantes?</i> Le processus de signalement est accessible sur le site web de l'école et celui du CSS, nous avons aussi des affiches à la réception de l'école expliquant comment porter plainte. Que disent les membres du personnel quant à l'application du plan de lutte et son efficacité pour résoudre des incidents de violence ou d'intimidation? <i>Est-ce que certains éléments du plan de lutte sont à préciser ou à revoir?</i> Nous avons eu des commentaires d'amélioration en lien avec des zones de surveillance. <i>Savent-ils à qui se référer en cas de besoin?</i> Notre personnel sait vers quels intervenants (T.E.S.) se tourner en cas de besoin. Suite à un sondage passé auprès d'un échantillon représentatif de l'école au mois de mai 2025, voici quelques constats :<ul style="list-style-type: none">- 78% des élèves n'ont jamais subi de la violence basée sur l'origine ethnique ou la couleur de leur peau;- 77% des élèves affirment qu'ils n'ont jamais subi d'intimidation et 15% mentionnent avoir vécu un ou deux épisodes d'intimidation;- 92% n'ont jamais vécu de violence à caractère sexuel;- La majorité des élèves de l'école se sentent en sécurité dans les corridors de l'école, à la cafétéria et dans les toilettes;

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

	<p>- D'après les élèves, le suivi relatif aux interventions des adultes de l'école est jugé moins satisfaisant que leur sentiment de sécurité. Cependant, nous ne publissons pas les interventions qui sont faites auprès des élèves fautifs.</p>
	<p>Pistes de réflexion pour guider votre évaluation du plan de lutte actuel. Autres constats en regard aux violences à caractère sexuel ou liés à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale :</p> <p>- <i>Les moyens choisis pour prévenir les violences à caractère sexuel ont-ils été mis en place?</i> Nous avons plusieurs intervenants et membres de la direction qui ont suivi la formation Sexto, nous avons des partenaires parmi les organisations externes à l'école qui viennent faire des kiosques afin d'informer et sensibiliser nos élèves.</p>
Priorités	<p><i>Les priorités identifiées demeurent-elles les mêmes? Si oui, pourquoi? Si non, quelles sont les nouvelles priorités qui se dégagent de votre évaluation?</i></p> <p>Une de nos priorités est de faire de la prévention auprès de notre personnel afin que leurs interventions soient plus efficaces et amènent un meilleur sentiment de sécurité.</p> <p>Pour améliorer la perception des élèves quant à l'adéquation de la surveillance des adultes à l'école, nous allons assurer :</p> <p>Une présence visible et proactive</p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer que les adultes soient bien répartis dans les zones stratégiques (cours d'école, corridors, cafétéria, toilettes, escaliers);• Favoriser une présence active et mobile, plutôt qu'une surveillance statique;• Assurer une visibilité à notre équipe de surveillants et à celle de la direction par le port d'une veste de couleur. <p>Une communication et des relations positives</p> <ul style="list-style-type: none">• Former les adultes à adopter une approche préventive et bienveillante plutôt que seulement punitive (ex. avec les vestes de couleurs);• Encourager les surveillants et enseignants à engager la conversation avec les élèves durant les périodes de surveillance;• Développer un climat de confiance : que les élèves sentent que les adultes sont là pour les protéger et les soutenir.


2025-09-29

Signature de la direction d'établissement


2025-09-29

Signature de la présidence du conseil d'établissement